

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

Mme Spillebout, M. Ledoux, M. Moulliere et M. Bataille

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.